

Modalités du programme Recommandez-nous à un ami (nouveaux arrivants, étudiants, jeunes) de la Banque CIBC

Modalités

Programme

1. Le programme Recommandez-nous à un ami (nouveaux arrivants, étudiants, jeunes) de la Banque CIBC (le « **Programme** ») offre des primes en espèces (la « **Prime** ») aux clients de la Banque CIBC admissibles qui recommandent des amis proches ou des membres de leur famille à la Banque CIBC et à ces personnes qui ouvrent un compte de dépôt personnel CIBC et entreprennent les actions requises en matière d'admissibilité, le tout conformément aux modalités énoncées ci-dessous. Le montant de la Prime est libellé en dollars canadiens et est publié et disponible sur cibc.com/fr/special-offers/refer-a-friend-new-to-canada.html (pour les recommandations de nouveaux arrivants ou de travailleurs étrangers) et cibc.com/fr/special-offers/student-refer-a-friend.html (pour les recommandations d'étudiants ou de personnes admissibles au programme Départ Intelli). Le montant des Primes peut changer de temps à autre sans préavis.

Admissibilité

2. Pour être une personne qui fait la recommandation aux fins du Programme (une « **Personne qui fait la recommandation** »), vous devez : i) être un résident du Canada, ii) avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence, iii) avoir un compte chèque ou d'épargne CIBC en dollars canadiens ouvert, actif et en règle (un « **Compte admissible** »), et iv) être inscrit aux Services bancaires mobiles CIBC ou aux Services bancaires CIBC en direct.
3. Pour être considéré comme un ami aux fins du Programme (un « **Ami** »), vous devez être une personne qui : i) du 1er novembre 2018 au moment de l'ouverture du Compte, ne détenait pas (ou détenait pas conjointement) un Compte Intelli CIBC, tel que déterminé par la Banque CIBC sur la base de ses dossiers officiels, ii) a une relation personnelle ou familiale avec la Personne qui fait la recommandation, et iii) satisfait aux exigences en matière d'admissibilité pour ouvrir un Compte Intelli CIBC avec les avantages du Compte Intelli CIBC pour les nouveaux arrivants, du Compte Intelli CIBC pour les travailleurs étrangers, du Compte Départ Intelli CIBC ou du Compte Intelli CIBC pour étudiants (le « **Compte** »).
4. Pour les comptes conjoints, tous les titulaires de compte doivent satisfaire aux critères d'admissibilité décrits ci-dessus au moment de l'ouverture du compte pour être admissibles à la Prime.
5. **Protection des renseignements personnels.** La politique en matière de protection des renseignements personnels de la Banque CIBC vous indique comment et pourquoi nous traitons vos renseignements personnels, ainsi que vos droits et vos choix en matière de protection des renseignements personnels. Vous la trouverez dans tout centre bancaire ou à l'adresse www.cibc.com/renseignementspersonnels.
 - La Personne qui fait la recommandation doit s'assurer des éléments suivants avant de fournir des renseignements :
 - Elle a obtenu le consentement de son Ami pour fournir à la Banque CIBC des renseignements sur sa participation au Programme et pour fournir à la Banque CIBC tout renseignement sur l'Ami aux fins de l'administration du Programme.
 - L'Ami doit s'assurer d'avoir obtenu le consentement de la Personne qui fait la recommandation avant de fournir des renseignements sur celle-ci à la Banque CIBC aux fins de l'administration du Programme.

Programme Recommandez-nous à un ami (nouveaux arrivants, étudiants, jeunes) de la Banque CIBC

Exigences

6. Pour être admissibles à recevoir la Prime, la Personne qui fait la recommandation et l'Ami doivent entreprendre les actions requises en matière d'admissibilité suivantes, chacune s'appliquant à leurs rôles respectifs :
 - i) Une Personne qui fait la recommandation doit ouvrir une session dans Services bancaires mobiles CIBC ou Services bancaires CIBC en direct, sélectionner « Invitez et obtenez », puis partager avec un Ami par n'importe quelle méthode, notamment par courriel ou par message texte, le lien unique « Invitez et obtenez » qui est généré. Aucune Prime ne sera versée si l'Ami est recommandé autrement qu'au moyen du lien « Invitez et obtenez ».
 - ii) L'Ami doit utiliser le lien unique « Invitez et obtenez » de la Personne qui fait la recommandation pour faire une demande et ouvrir le Compte.
 - iii) L'Ami doit maintenir un solde de clôture quotidien moyen supérieur à 0 \$ pendant une période de 60 jours à compter de la date d'ouverture du compte et, au cours de cette période, effectuer un dépôt d'au moins 100 \$ dans le Compte.
 - iv) L'Ami doit effectuer une (1) des deux (2) activités suivantes dans les 60 jours suivant l'ouverture du Compte :
 - a) établir et exécuter un ou plusieurs dépôts directs périodiques; OU
 - b) établir et exécuter un ou plusieurs prélèvements automatiques périodiques.

Les dépôts directs et les prélèvements automatiques doivent être effectués chaque semaine, toutes les deux semaines, tous les mois ou deux fois par mois.

Païement de la prime

7. Si une Personne qui fait la recommandation et un Ami sont admissibles à recevoir une Prime, celle-ci sera créditée au Compte admissible de la Personne qui fait la recommandation (sélectionné par la Banque CIBC) et au Compte de l'Ami, dans les deux cas, dans les 60 jours ouvrables après que l'Ami a satisfait aux exigences décrites à l'article 6. Les comptes de la Personne qui fait la recommandation et de l'Ami doivent tous deux être ouverts, actifs et en règle au moment où la Prime est créditée pour être admissibles à la recevoir.
8. Le montant de la Prime reçue par la Personne qui fait la recommandation et l'Ami sera le montant publié et disponible sur <https://www.cibc.com/fr/special-offers/refer-a-friend-new-to-canada.html> (pour les recommandations de nouveaux arrivants ou de travailleurs étrangers) et <https://www.cibc.com/fr/special-offers/student-refer-a-friend.html> (pour les recommandations d'étudiants ou de Départ Intelli) au moment de l'ouverture du compte par l'Ami.

Limitations et modalités supplémentaires

9. Il y a une limite d'une (1) Prime payable à une Personne qui fait la recommandation pour chaque Ami qui remplit les exigences décrites à l'article 6 et une limite d'une (1) Prime payable à un Ami, peu importe le nombre de Comptes ouverts par l'Ami. Dans le cas des comptes conjoints ouverts par des Amis, une (1) seule Prime est offerte par Compte. Une Personne qui fait la recommandation peut recevoir jusqu'à cinquante (50) Primes par année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).
10. La Personne qui fait la recommandation accepte de ne faire aucune déclaration indiquant qu'elle agit au nom de la Banque CIBC ou qu'elle est un employé, un mandataire, un intermédiaire ou un représentant de la Banque CIBC. La Personne qui fait la recommandation accepte de ne pas utiliser de services payants, publicitaires ou autres, pour annoncer, promouvoir ou transmettre son lien unique « Invitez et obtenez ». L'Offre et le lien « Invitez et obtenez » ne peuvent être utilisés qu'à des fins personnelles et non commerciales, et sont fournis aux Amis qui, selon la Personne qui fait la recommandation, aimeraient en savoir plus sur le Programme. Les recommandations contenant le lien « Invitez et obtenez » doivent être créées et distribuées d'une manière personnelle appropriée et habituelle dans le cadre des communications avec des amis et des membres de la famille, et ne doivent pas sembler avoir été envoyées par la Banque CIBC ou en son nom. La distribution de courriels en bloc, et la distribution à des inconnus ou à des personnes avec qui la Personne qui fait la recommandation n'a pas de liens personnels ou familiaux peut constituer un motif de cessation immédiate de participation au Programme, de révocation des Primes et d'autres procédures judiciaires de la Banque CIBC.

Programme Recommandez-nous à un ami (nouveaux arrivants, étudiants, jeunes) de la Banque CIBC

11. La Prime est incessible et non transférable et doit être acceptée telle quelle. Aucun remplacement de Prime ne sera autorisé. Le bénéficiaire de la Prime est entièrement responsable des conséquences fiscales associées à la réception de sa Prime. La Banque CIBC se réserve le droit de mettre fin au Programme, de l'annuler ou d'en modifier les modalités à tout moment, à son entière discrétion et sans préavis pour quelque raison que ce soit, et de révoquer, de limiter ou de suspendre celui-ci pour toute personne qui semble manipuler le Programme ou en abuser ou qui se livre à une activité suspecte ou frauduleuse.
12. Les Personnes faisant les recommandations qui ne respectent pas les présentes Modalités ou les lois applicables, y compris la loi anti-pourriel, sont tenues d'indemniser la Banque CIBC de toute responsabilité, de tout coût et de toute dépense engagés en raison d'une telle non-conformité.